

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-456

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	<i>N° 2021-456</i>

**Congrès et expositions de Bordeaux (CEB) - Aide à l'immobilier d'entreprise 2021 -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Congrès et expositions de Bordeaux (CEB) est un opérateur économique majeur en matière de tourisme d'affaires sur la Métropole bordelaise.

Il est titulaire, depuis le 3 décembre 2012 et pour une durée de 15 ans, d'une convention d'exploitation octroyée par la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), pour le Parc des expositions, le Palais des congrès et le Hangar 14.

CEB structure son activité autour de deux grands pôles : l'accueil de manifestations et la production et l'organisation d'événements, réalisés dans 4 grands sites : les trois exploités dans le cadre du contrat avec la SBEPEC et le centre de congrès de la cité mondiale.

A travers son activité (chaque année, près de 300 événements professionnels et grand public, une dizaine d'événements thématiques en lien avec les filières régionales, 900 000 participants et visiteurs) CEB contribue largement à l'attractivité du territoire métropolitain et au développement des entreprises. Les retombées annuelles indirectes du secteur sont ainsi évaluées entre 500 et 650 Millions d'euros.

Or, le marché du tourisme d'affaires, qui draine des grands rassemblements, a été particulièrement impacté par la crise sanitaire Covid19, ce qui a conduit Bordeaux Métropole, en concertation avec la SBEPEC, à décider, par délibération n°2020/509 du 18 décembre 2020, d'octroyer à CEB, pour l'exercice 2020, une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximum de 1 630 000 €.

Au vu du contexte sanitaire toujours complexe et des restrictions qui ont perduré sur l'organisation des grandes manifestations, CEB a vu son activité totalement arrêtée durant tout le premier semestre 2021 et a évidemment engagé des mesures de réduction de la masse salariale grâce à la prolongation des aides gouvernementales liées à l'activité partielle.

Elle a également mobilisé l'ensemble des aides qui lui étaient applicables : fonds de solidarité à hauteur de 600k€, aides « charges fixes » pour 526k€, exonérations de charges pour 180k€.

Malgré ces mesures et en dépit des perspectives de reprise d'activité (qui restent fragiles) pour le second semestre, le budget prévisionnel 2021 communiqué par CEB fait apparaître

des pertes d'exploitation pour l'exercice en cours estimées, à ce jour, à 3.2 M€ :

RESULTAT En K€	2020	Projection 2021
CA Bx Events	4 886	8 044
CA Produire	4 283	4 133
Total CA	9 169	12 177
Marge sur couts directs Bx Events	2 639	4 538
Marge sur couts directs Produire	-116	1 152
Total marge sur cout direct	2 522	5 689
Charges Indirectes hors SBEPEC	-923	-974
Charges Indirectes SBEPEC Fixe	-1 550	-1 550
Charges Indirectes SBEPEC 1% du CA	-107	-118
Marge après charges indirectes	-58	3 047
Charges d'exploitations sites	-965	-783
Frais généraux	-1 517	-1 381
Masse salariale	-3 643	-4 413
Produits divers et exceptionnel	152	56
Amort sites et frais généraux	-636	-572
Amort fonds de commerce	-292	-292
Subvention Métropole + soutien Covid	1 857	1 125
Résultat avant IS, intéressement, 16% SBEPEC	-5 101	-3 213
IS, intéressement, 16% SBEPEC	0	0
Résultat après IS, intéressement, 16% SBEPEC	-5 101	-3 213

Au vu des enjeux économiques pour la filière du tourisme d'affaires, il est donc proposé d'attribuer à CEB une nouvelle aide à l'immobilier d'entreprise, pour l'exercice 2021, d'un montant maximum de 1 600 000 €.

Assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, cette subvention vient compenser la redevance d'exploitation due à la SBEPEC :

- o dans sa part fixe, arrêtée forfaitairement dans le contrat d'exploitation à hauteur de 1 550 000 €,
- o dans sa part variable, pour un montant maximum de 50 000 €, ce montant étant définitivement arrêté à la clôture des comptes de CEB afin de ne pas dépasser le montant réellement décaissé.

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, de la part fixe, soit la somme de 1 085 000 €, après signature de la présente convention annexée

- 30 % de la part fixe et la part variable, soit la somme totale de 515 000 € sur production par CEB du budget définitif de l'exercice 2021.

Si le déficit d'exploitation définitif est inférieur au prévisionnel (fixé à 3 213 000 €), le solde sera proratisé : la subvention de Bordeaux Métropole sera alors plafonnée à 50% maximum

de la perte subie par CEB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.4251-17 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par CEB,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir Congrès et expositions de Bordeaux, acteur majeur du tourisme d'affaires sur le territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à Congrès et expositions de Bordeaux une subvention à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximum de 1 600 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention financière ci-annexée.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65742, fonction 69.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--